Deutscher Bundestag Bundesrat

Conférence des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen, 10 mai 2021, Berlin

Conclusions de la présidence

I. Remarques préliminaires

La conférence des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen s'est tenue le 10 mai 2021, à l'invitation du président du Bundestag allemand, M. Wolfgang Schäuble, et du président du Bundesrat, M. Reiner Haseloff, pour la première fois en visioconférence. En raison des circonstances particulières de la pandémie de Covid-19, une tenue de la conférence en présence physique n'était pas possible. En tout, 49 présidentes et présidents ou leurs représentantes et représentants ont participé à la visioconférence, représentant 45 parlements des États membres de l'UE, le Parlement européen et les parlements des pays candidats à l'adhésion et de pays invités.

Les présentes conclusions de la présidence sont le fruit d'une concertation avec les autres membres de la Troïka (Finlande, Slovénie) et le Parlement européen. Une discussion du projet de conclusions en marge de la conférence n'était pas possible dans les conditions d'une visioconférence.

L'Europe dans la pandémie

La conférence de présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen s'inscrivait dans le contexte de la pandémie de Covid-19, qui dure depuis plus d'un an. Les mesures de lutte contre la pandémie ont montré, d'une part, la vulnérabilité des libertés du marché unique et des frontières ouvertes devenues une évidence dans l'Union européenne. D'autre part, les défis auxquels est confrontée l'Europe, même sans les circonstances dramatiques de la pandémie, sont d'une telle importance que les parlements des États membres de l'UE et le Parlement européen se doivent d'apporter leur contribution. Ils en ont la légitimité, et aussi l'obligation, eu égard au vote des électrices et électeurs européens.

La conférence sur l'avenir de l'Europe

La présidence se félicite particulièrement qu'une conférence européenne commune ait été convoquée, précisément en ces temps de défis existentiels pour l'Union européenne et les valeurs qui la sous-tendent. Cette conférence doit discuter de l'avenir de l'Europe de manière élargie, controverse et avec la participation du plus grand nombre possible de personnes et d'initiatives provenant de toute l'Union européenne. Elle doit examiner dans quelle direction et comment

l'Union européenne et ses institutions peuvent et doivent poursuivre leur développement. La conférence pour l'avenir de l'Europe peut ainsi fournir une contribution importante pour renouveler et consolider la légitimation de l'Union européenne. En tant que représentations démocratiquement légitimées des citoyennes et citoyens, les parlements des États membres de l'UE et le Parlement européen devraient prétendre participer à cette entreprise en occupant un rôle de premier plan, de manière générale et, plus singulièrement, lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

II. Numérisation et mutation de la sphère publique – Dangers et chances pour la démocratie représentative

Avec l'apparition du numérique, le 21e siècle marque aussi le commencement d'une nouvelle ère. La révolution numérique ne modernise pas seulement les procédés techniques, elle fait aussi évoluer le vivre-ensemble des humains, dans presque tous les domaines, dans des proportions jusqu'ici inconnues.
La présidence de la conférence des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen réitère avec force que les valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde l'Union européenne conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne – respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit, respect des droits de l'homme et des droits des personnes appartenant à des minorités – doivent s'appliquer sans restriction également dans le monde numérique. Ces valeurs sont la base non négociable de la vie en commun des citoyennes et citoyens de l'Union européenne et du travail de ses institutions politiques.

C'est le paradoxe de notre époque : d'une part, la numérisation offre des chances de discussion élargie et libre et de participation d'un grand nombre de personnes qui longtemps n'ont eu que peu ou pas du tout de place dans la discussion publique. D'autre part, nous voyons combien la haine, la discrimination, les contre-vérités et les théories complotistes se propagent dans le monde à travers les nouveaux médias numériques. Presque aucun autre domaine que celui de la communication publique n'est autant affecté par les changements dus à la numérisation. Les chances et les dangers de la numérisation exigent dès lors des réponses spécifiques afin que l'ordre fondé sur la liberté et l'État de droit s'applique également dans le monde numérique.

Protection des données et souveraineté des données
La présidence voit dans la marchandisation croissante de la communication publique un danger significatif. De plus en plus, les algorithmes privent les personnes participant à des discussions du contrôle sur la diffusion et l'impact de leurs contributions. Les données des utilisatrices et utilisateurs sont devenues un produit dans la concurrence mondiale, qui se concentre de manière croissante sur quelques fournisseurs mondiaux, d'autant plus puissants qu'ils sont peu nombreux. Ce sont eux qui définissent les normes mondiales et les règles de la communication publique.

Compte tenu de la signification fondamentale de la communication publique pour les sociétés démocratiques, il est d'une importance cruciale, du point de vue de la présidence, que ces plateformes numériques soient soumises à des règles claires et des bases fixées par la loi. Elles doivent garantir la liberté d'opinion, les droits de la personne et le respect de la dignité humaine des utilisatrices et utilisateurs, et sanctionner les abus et les comportements fautifs. Elles doivent également assurer la souveraineté des données, comprise comme l'autodétermination informationnelle des citoyennes et citoyens. En raison de l'importance particulière et de l'influence des algorithmes sur la communication numérique, il convient d'examiner dans quelle mesure leur utilisation doit être rendue obligatoirement transparente, et si cette transparence doit aller jusqu'à la divulgation complète des algorithmes. Eu égard à l'activité et à la portée mondiales des plateformes numériques, une protection et un contrôle complets ne peuvent être obtenus qu'au moyen d'accords internationaux. Le règlement général sur la protection des données européen a défini des standards essentiels, qui sont déterminants pour l'accès au grand marché unique européen, y compris pour les fournisseurs internationaux.
La présidence soutient fermement les efforts déployés pour parvenir à une souveraineté numérique pour l'Europe. Celle-ci devrait inclure également un nuage européen des données, dans lequel les données des citoyennes et citoyens participants sont sécurisées conformément au droit européen.

Radicalisations et menaces pour la liberté d'opinion et la dignité humaine
La présidence voit un deuxième danger dans la menace pour la liberté d'expression et dans la perte de rationalité affectant le débat politique. Les mécanismes d'attention à l'œuvre sur les plateformes numériques modifient fondamentalement la communication publique. On réduit à un nombre de caractères limité des situations factuelles complexes et des manières pluralistes d'aborder un sujet. Cela favorise les simplifications populistes et les théories du complot. L'antisémitisme croissant est à cet égard particulièrement inquiétant.

Par la présence permanente illimitée et mondiale des plateformes numériques, le rythme des discussions publiques s'est en outre accéléré à un niveau exponentiel. La présidence est d'avis que cela encourage chez les participants la consolidation de leur propre position plutôt que l'échange constructif avec celle des autres, et cela accroît l'émotionnalisation des débats politiques. Le tout est accompagné par une augmentation vertigineuse de l'agressivité, qui se traduit par des attaques verbales contre d'autres personnes sous forme de « discours de haine » et devient une menace croissante pour leur intégrité physique à travers les « crimes de haine ». Les incitations à la haine raciste, antisémite et islamiste trouvent dans les plateformes numériques un écho qui traverse de larges pans de la société et devient le terreau d'une violence renouvelée et du terrorisme extrémiste. La présidence souligne par conséquent avec force la mission urgente de tous les parlements de garantir dans les médias numériques la liberté du débat et de celles et ceux qui y prennent part ainsi que le respect de la dignité humaine de chaque individu. Cette mission ne saurait être déléguée aux plateformes.

Danger pour les parlements et leurs membres
La présidence allemande prend connaissance avec une grande préoccupation de ce que des membres des parlements et des représentants des institutions démocratiques font de plus en plus souvent l'objet de menaces, d'une portée croissante, dans les médias numériques. Les meurtres politiques trouvent souvent leur origine dans une radicalisation sur internet. Les parlements eux-mêmes sont entre-temps devenus des cibles, et des appels à « prendre d'assaut les parlements » sont lancés sur le net. L'attaque contre le Capitole de Washington a mis en évidence la vulnérabilité et la fragilité même d'une si grande démocratie, vieille de plus de deux siècles. Dans toute l'Europe, ceux qui veulent reproduire cette attaque se sont sentis et se sentent encouragés. Parallèlement, les réseaux numériques des parlements font l'objet d'attaques extérieures, y compris par des services secrets étrangers. De plus en plus, les atteintes à la cybersécurité et aux infrastructures numériques vont de pair avec des campagnes de désinformation sur internet et menacent la tenue d'élections libres, mais aussi les États démocratiques dans leur ensemble. La protection des réseaux numériques face à la cybercriminalité politique et l'un des grands défis à relever pour la préservation des démocraties à l'ère du numérique.

La présidence souligne néanmoins qu'il ne faut pas que le regard critique sur les mécanismes de la nouvelle communication numérique amène à confondre les causes et les effets. La radicalisation politique, l'intimidation et les menaces contre qui pense autrement, l'incitation à la haine contre les minorités ainsi que les idéologies complotistes se servent des nouveaux médias, mais ces derniers n'en sont pas la cause. Les nouveaux médias numériques accélèrent cependant les évolutions négatives, et ils en augmentent l'effet dans des proportions énormes.

Nouvelles formes de participation grâce au numérique
Les nouvelles formes de participation de notre époque numérique offrent cependant aussi de grandes chances : les citoyennes et les citoyens peuvent, grâce aux nouvelles procédures numériques, apporter leur point de vue et leur expertise de manière beaucoup plus directe, ciblée et rapide dans les décisions politiques. Les plateformes de communication directe donnent également aux parlements la chance d'associer directement les citoyennes et les citoyens, à tous les niveaux. Cela peut accroître la confiance dans les parlements. Même en dehors des nouvelles possibilités de participation numérique, la vocation des parlements devrait être de représenter la diversité de leurs citoyennes et citoyens. Les déficits de confiance existant actuellement vis-à-vis du politique ne sauraient être encore accentués par une « fracture numérique », selon la présidence. L'accès à la communication numérique est devenu une condition fondamentale de la participation sociale et politique de tous les citoyens. Cela implique également d'inclure l'apprentissage aux médias et aux dispositifs numériques dans le cadre de l'éducation et de la formation du public, dans les écoles, universités et entreprises.

La présidence encourage tous les parlements des niveaux les plus variés dans l'UE à expérimenter dans leurs domaines de compétence des formats de dialogue numérique, comme les conseils citoyens, et à recourir ainsi à toute la gamme des possibilités techniques les plus

différentes. La démocratie représentative peut sortir renforcée de l'utilisation de nouvelles possibilités de participation. Les conseils citoyens et autres formats ne peuvent cependant pas remplacer la fonction fondamentale des parlements dans les démocraties représentatives.

La présidence salue dès lors expressément le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe ait mis en place sa propre plateforme numérique et multilingue, qui donne aux citoyennes et citoyens l'occasion de participer directement à la discussion sur l'avenir de l'Europe. Cette plateforme numérique et ses nouveaux outils techniques peuvent faire figure d'exemple positif de la manière dont une technologie numérique développée en Europe augmente les possibilités de participation indépendamment de tout intérêt commercial.

Parlements et élection dans le monde numérique
Les parlements aussi peuvent accroître la transparence et l'efficacité de leurs procédures grâce à des instruments et mécanismes numériques. De nouvelles possibilités d'élections et de votes numériques sont développées dans de nombreux pays – l'expérience de la pandémie de Covid-19 y a grandement contribué – et vont gagner en importance pour les parlements. Du point de vue de la présidence, leur fonctionnalité technique ne saurait être le seul élément qui décidera de leur utilisation. Les élections sont le moment de participation le plus important dans les démocraties représentatives. Les principes d'un suffrage libre et égal doivent donc prévaloir également lors d'élections et de votes numériques, indépendamment de toute connaissance numérique préalable des votants. Les parlements doivent garantir dans leurs lois électorales que les élections numériques sont transparentes, vérifiables à tout moment, protégées contre les cyberattaques et manipulations et non subordonnées à des intérêts d'exploitation commerciale des fournisseurs numériques. Des juridictions indépendantes doivent être en mesure de vérifier la conformité au droit et l'intégrité également des élections numériques.

Responsabilité et mémoire
Même à l'ère du numérique, l'Europe reste engagée par les valeurs fondamentales que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des droits des personnes appartenant à des minorités. Cet engagement est la somme des expériences de nombreuses générations qui ont connu la guerre, la dictature et la division, mais aussi l'héritage de la lutte des femmes et des hommes pour la liberté, la démocratie et la paix.
Berlin est aujourd'hui un symbole d'une Europe qui a retrouvé sa liberté et surmonté sa division, tout comme le Mur de Berlin a été pendant de longues années le symbole d'une Europe coupée en deux. Situés à proximité immédiate du tracé du Mur, le Bundestag allemand, côté ouest, et le Bundesrat, côté est, ont aujourd'hui leur siège dans des édifices historiques. Pour les membres du Bundestag allemand et du Bundesrat, une Europe de la liberté, de la paix et de la justice est par conséquent un engament immédiatement visible.
À mi-chemin entre les sièges du Bundestag allemand et du Bundesrat, le mémorial des Sintis et Roms assassinés sous le nazisme et le mémorial des Juifs d'Europe assassinés rappellent le génocide désigné à travers le monde sous le terme de l'Holocauste ou de la Shoah. Le camp de

concentration et d'extermination d'Auschwitz, en Pologne occupée, a donné au crime un lieu et un nom. La date de la libération du camp d'Auschwitz, le 27 janvier 1945, est devenue aujourd'hui dans le monde entier la Journée de la mémoire des victimes de l'Holocauste et de la Shoah, perpétrés en des lieux innombrables dans toute l'Europe. La présidence allemande s'incline devant les victimes du génocide commis par le régime national-socialiste et reconnaît la faute historique de l'Allemagne. Entretenir ce souvenir est et sera toujours une mission particulière et prioritaire de l'Allemagne.

La présidence allemande salue dès lors, également au nom de l'ensemble des présidentes et présidents, la proposition du président du Conseil national autrichien, Wolfgang Sobotka, de s'associer à la campagne « #WeRemember » du Congrès juif mondial et de l'UNESCO, en mémoire des millions de victimes de la Shoah, et elle soutient l'objectif de cette campagne : s'opposer publiquement, également sur internet, à toute forme de haine, d'incitation à la haine et d'antisémitisme et s'engager avec conviction pour la démocratie et le pluralisme. Dans ce contexte, les parlements nationaux des États membres de l'UE et le Parlement européen sont invités, le 27 janvier 2022, indépendamment de leurs propres manifestations à l'occasion de la journée du souvenir de l'Holocauste, à adresser un signal commun en participant à la campagne « #WeRemember » du Congrès juif mondial et de l'UNESCO.

III. Rapports sur la coopération interparlementaire

La conférence des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen a adopté les nouvelles **lignes directrices de la coopération interparlementaire**. La présidence remercie expressément la précédente présidence finlandaise pour l'élaboration du rapport du groupe de travail sur l'actualisation des lignes directrices. Elle voit dans ces lignes directrices révisées le signe tangible de l'accroissement significatif de l'importance de la coopération interparlementaire dans l'UE et du rôle de la conférence des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen.

La conférence des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen a adopté le « **Rapport sur le renforcement de la coopération interparlementaire par les moyens technologiques modernes** », présenté par la présidence allemande. Ce rapport repose essentiellement sur les travaux préparatoires du groupe de travail mis en place sous la présidence finlandaise. L'expérience acquise durant la pandémie de Covid-19 a cependant conduit à une nouvelle approche des conférences virtuelles, ce dont il a été tenu compte dans le rapport révisé. Il est apparu durant la pandémie que les technologies numériques et particulièrement les visioconférences peuvent apporter une contribution décisive au maintien de la coopération interparlementaire tant que les restrictions de déplacements et de contacts ne permettent pas la tenue d'événements en présence physique. De plus, les formats numériques représentent un complément efficace, dynamique, réduisant les coûts et respectueux de l'environnement pour la préparation des rencontres dans le cadre de la coopération interparlementaire.

La présidence souligne particulièrement que les normes traditionnelles de la coopération interparlementaire que sont la participation de toutes et tous à égalité de droits, la diversité linguistique reconnue par le régime linguistique des conférences dans leur forme actuelle ainsi que la transparence vis-à-vis de l'opinion publique doivent être garanties également dans les formats numériques. À l'avenir également, les conférences en présence physique ne devraient être remplacées par des visioconférences que si la tenue d'un événement en présence physique n'est pas possible. La valeur des rencontres personnelles et de l'échange personnel direct est d'une importance majeure, précisément pour la coopération interparlementaire.

IV. Conclusions IPEX

La conférence des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen a approuvé, après en avoir pris connaissance, les **conclusions IPEX** présentées par le Conseil IPEX, qui ont été adoptées lors de la réunion des secrétaires générales et secrétaires généraux des parlements des États membres de l'UE et du Parlement européen du 29 mars 2021.
La présidence remercie la présidence finlandaise sortante du Conseil IPEX pour l'élaboration du nouveau programme de travail 2021-2024, aujourd'hui en cours, et le suivi de la mise en service du site web révisé IPEX v3.

Au nom de l'ensemble des présidentes et présidents des parlements des États membres de l'UE, la présidence allemande remercie le Parlement européen pour les ressources extraordinaires, financières, techniques et personnelles, qui ont été mises à disposition pour le fonctionnement et le développement ultérieur d'IPEX. Les remerciements vont également au Sénat belge pour sa disponibilité à continuer d'employer formellement l'IPEX Information Officer.

La présidence salue les travaux réalisés jusqu'à présent pour la nouvelle version de la page d'accueil du site IPEX et pour la présence nouvelle d'IPEX sur les réseaux sociaux : il s'agit d'une contribution importante pour installer solidement IPEX comme la plateforme principale de l'échange numérique entre les parlements des États membres de l'UE, pour rendre IPEX visible auprès d'un plus grand nombre d'utilisateurs et accroître ainsi globalement la transparence de la coopération interparlementaire.